



POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES CAMPS DE JOUR

Adopté le : 2025-02-23

En vigueur : 2025-02-23

Révisé :

Responsable du règlement intérieur: comité de gouvernance

Documents en lien avec ce règlement intérieur : formulaire de demande de remboursement

Révision : aux 3 ans

Date de la prochaine révision : 2028-03

1. Objet de la politique

Cette politique vise à assurer une gestion équitable et transparente des annulations et des remboursements, tout en respectant les droits des consommateurs tels que définis par la législation en vigueur au Québec.

2. Procédure de demande d'annulation et de remboursement

Pour toute annulation et/ou demande de remboursement, veuillez remplir le formulaire prévu à cet effet et l'envoyer à info@avironboucherville.com.

La date d'envoi de ce formulaire sera considérée comme la "date d'annulation", et le calcul du remboursement, le cas échéant, sera effectué au prorata à partir de cette date. Aucune demande ne sera traitée sans la réception du formulaire dûment rempli.

3. Options de remboursement

Les clients peuvent choisir l'une des options suivantes pour le remboursement :

- **Crédit au dossier** : Le montant sera conservé en crédit et applicable à une future inscription à une activité du Club d'aviron de Boucherville (CAB).
- **Remboursement par le même mode de paiement** : Si le paiement a été effectué par carte de crédit en ligne, le montant sera remboursé directement sur la carte utilisée. Pour les autres modes de paiement, le remboursement sera effectué par chèque.

4. Conditions d'annulation et de remboursement

- **Annulation avant le début du camp** : Remboursement total des sommes versées.
- **Annulation par le participant après le début du camp** : Le remboursement sera effectué selon l'option choisie, moins les frais fixes suivants :
 - Frais d'affiliation à la fédération provinciale, la fédération nationale et à la ville de Boucherville.
 - Coût des uniformes ou matériel reçus (si applicable).
 - Coût des journées déjà écoulées (au prorata du nombre total de journées prévues).
 - Pénalité d'annulation équivalente au moins de 10 % du solde des services non fournis ou 50 \$

Note : Pour les demandes de remboursement pour des raisons médicales, la pénalité d'annulation ne sera pas appliquée. Veuillez joindre une pièce justificative, telle qu'un certificat médical, à votre demande.

5. Délai de remboursement

Conformément à la Loi sur la protection du consommateur du Québec, le camp s'engage à rembourser les montants dus dans un délai de 10 jours suivant l'envoi de la demande d'annulation.

6. Annulation de séances pour des raisons indépendantes de notre volonté

Les séances annulées pour des raisons hors de notre contrôle (par exemple, conditions météorologiques défavorables) ne seront ni reprises, ni remboursées, ni créditées.

7. Comportement inadéquat

Le Club d'aviron de Boucherville se réserve le droit, en cas de comportement inadéquat et contrevenant aux politiques du CAB, de suspendre ou d'expulser un participant. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera accordé.